

Santé et sécurité chez SUEZ

L'Entreprise Régionale de Mougins du groupe SUEZ a organisé fin avril une matinée d'information pour les salariés dédiée à la sensibilisation sur le bien vivre au travail.

Après une présentation par la direction des axes de santé/sécurité du groupe, les salariés ont pu parcourir 7 ateliers mis en place avec pour thèmes : le bien-être, la nutrition, l'ergonomie, les gestes et postures, la manipulation de poteaux incendie, et la sécurité.

L'AMETRA06 a répondu avec enthousiasme à la sollicitation de Suez pour animer l'atelier dédié à la médecine du travail afin de répondre aux questions des salariés.

13^{ème} semaine de la QVT

Organisée par le réseau Anact-Aract, la semaine pour la qualité de vie au travail est devenue un rendez-vous incontournable. Elle se déroulera du 13 au 17 juin 2016 dans toutes les régions. Visant à sensibiliser les acteurs du monde du travail, la SQVT aura pour thème cette année : «Mieux travailler à l'ère du numérique».

Suivez la SQVT sur : www.anact.fr

Bienvenue à...

Ce mois de mai est riche en arrivées à l'AMETRA06. Nous avons le plaisir d'accueillir :

1 médecin du travail

Le docteur **Mario VOZZA** sur le centre médical de Cannes Mandelieu.



2 médecins collaborateurs

- Le docteur **Valérie OTERO** sur le centre d'Antibes Nord.



- Le docteur **Sandrine NUNES** sur le centre de Nice Ouest.



2 infirmières

- **Charlotte CISCO** sur le centre de Sophia 1.



- **Marie FARIA** sur le centre de Sophia 3.



Témoignage adhérent : la CPAM

FICHE D'IDENTITE :

Nom : CPAM des Alpes-Maritimes
Activité : Assurance maladie
Année de création : 1945
Lieu : Antenne départementale de Nice
Sous-Directeur : Patrice VIOT
Effectif sur le 06 : 1.100 employés



Monsieur Viot, pouvez-vous, en quelques mots, nous présenter l'organisation de la CPAM au niveau départemental ?

Notre siège, composé de 9 bâtiments, est situé à Nice Pessicart. Nous avons 2 centres d'accueil en centre ville et 6 centres extérieurs répartis sur le département.



Nous avons également développé un espace de prévention pour les assurés en partenariat avec la mairie, les entreprises...

travail de nos salariés. Ainsi, nous avons développé la formation par la création d'un centre de formation régional dédié à la prévention et à la réduction de certains risques auxquels ils peuvent être exposés, comme par exemple la gestion des incivilités.

De même, la formatrice de l'AMETRA06, Anne Lacour, est également intervenue sur des sessions dédiées aux gestes et postures ainsi qu'au travail sur écran.

En matière d'ergonomie, nous avons travaillé avec Stéphane Porot, ergonomiste à l'AMETRA06, sur l'évolution des postes d'accueil ainsi que sur les postes de saisie et de scannérisation des documents.

Enfin, nous apportons une attention particulière à la prévention des risques psychosociaux par la mise en place de deux groupes de travail dans lesquels est intervenue, sur une période de six mois, Alice Panier, psychologue du travail de l'AMETRA06.

Quelles sont vos relations avec l'AMETRA06 ?

Plus que de travail, je parlerais de collaboration. En effet, nous entretenons, depuis de nombreuses années maintenant, une relation régulière, devenue «naturelle» avec le docteur Germaine Ferrando qui assure une permanence pour les visites médicales sur notre site de Pessicart une fois par semaine et qui intervient régulièrement sur des cas particuliers.

A quelles occasions sollicitez-vous l'AMETRA06 ?

Nous avons souhaité intégrer l'AMETRA06 à certaines de nos instances telles que le CHSCT et le Comité de pilotage sur les risques psychosociaux.

De même, nous sollicitons notre médecin du travail et l'équipe pluridisciplinaire lors desancements de nos projets d'entreprise sur les thématiques techniques, organisationnelles, sur la qualité de vie au travail ou encore le DUER avec des réunions trimestrielles.

Nous avons pour objectif d'améliorer les conditions de

Quels avantages retirez-vous de ces collaborations ?

La CPAM bénéficie d'un bon climat social, reflet d'un réel dialogue entretenu avec les salariés et les différentes instances représentatives.

Les différentes interventions menées en collaboration avec l'AMETRA06 sont donc axées sur la prévention des risques et ont pour objectifs de mener à bien des aménagements de postes, sensibiliser les salariés, élaborer des plans de reclassement avec le Sameth et définir des plans d'actions comme cela a été le cas pour la gestion des RPS.

Nous échangeons beaucoup avec le médecin du travail qui nous apporte son expertise et celle de ses équipes. Il nous propose des solutions adaptées au-delà des préconisations faites au départ de l'étude et joue un rôle de conseiller en prenant toujours en compte notre organisation et nos moyens.

2^{ème} édition de la matinale intérim

Après le succès de la première matinale d'informations et d'échanges dédiée à la santé au travail des salariés intérimaires, les services de santé au travail des Alpes-Maritimes (AMETRA06 - CMTI06 - APST BTP06) s'associent avec la Direccte PACA, la Carsat Sud-Est, l'OPPBTP, Prism'Emploi et l'association Presanse pour organiser un nouveau rendez-vous le **mardi 7 juin 2016 sur Antibes-Juan Les Pins**.

L'objectif de cette matinée est d'informer les entreprises utilisatrices et les agences d'intérim sur les enjeux et le suivi de la santé au travail des intérimaires ainsi que sur la prévention des risques auxquels ils sont exposés. Seront présentés au cours de cette matinale: le diagnostic régional de la Carsat, la prévention des

risques, le cadrage juridique et la fiche de liaison, l'accueil et la formation, les particularités et la complexité du suivi médical ainsi que le portail intérimaire.



Vous souhaitez vous inscrire ou avoir plus d'information sur cette matinale ?

Contactez-nous au 04.92.00.28.94 ou par email à s.chantelot@ametra06.org.



L'un de mes salariés est classé en invalidité. Cela signifie-t-il qu'il est inapte au travail ?

Non, car il s'agit de 2 notions bien distinctes relevant de compétences médicales différentes :

- L'invalidité est déclarée par le médecin conseil de la CPAM.
- L'inaptitude, quant à elle, relève de la compétence du médecin du travail.

Seul le médecin du travail peut déclarer un salarié reconnu en invalidité inapte au poste qu'il occupe.

AMETRA06 INFO est édité par l'AMETRA06.

Siège et administration : Le Petra, 2-4 rue Jules Belleudy, 06203 NICE Cedex 3

Email : administratif@ametra06.org - Tél. : 04.92.00.24.70 - Fax : 04.93.55.11.46

Contact : Sophie Chantelot - Chargée de communication : s.chantelot@ametra06.org

Retrouvez toutes nos lettres AMETRA06 INFO sur notre site Internet www.ametra06.org